



# COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Conformément à l'article L.19 du code électoral, la commission de contrôle des révisions des listes électorales se réunira le :

**Vendredi 28 Mai 2021**

**À 17h00**

**Salle de réunion—1er étage**

**Ordre du jour :**

- S'assurer de la régularité des listes électorales (Principale, Complémentaire Municipale et Européenne),
- Examen des éventuels recours administratifs préalables,
- Vérification de la régularité des inscriptions et des radiations effectuées depuis le 21 Février 2020 (date de la dernière commission de contrôle).

Séance ouverte au public dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.